

OBSERVATIONS DE M. Fr. KIRSCHLEGER SUR LA DERNIÈRE LIVRAISON DES ANNOTATIONS A LA FLORE DE FRANCE ET D'ALLEMAGNE DE M. C. BILLOT (fin) (1).

IV. *Notice sur un Polypogon d'Algérie et sur les espèces méditerranéennes de ce genre*, par M. Duval-Jouve. — L'auteur de cette notice admet deux groupes de *Polypogon* : les annuels et les vivaces. Parmi les annuels, il place les *P. subspathaceum* Req., *maritimum* Willd., et *monspeliense* Desf. ; parmi les vivaces, le *P. littorale* Sm., et une espèce nouvelle dont voici la description :

POLYPOGON CLAUSONIS Duval-Jouve.

Panicula elongata stricta subspiciformi densa, parce lobata; pedicellis inæqualibus, ad basim (nec versus medium) articulatis. Glumis parum inæqualibus, oblongis obtusissimis, dorso scabris, ad latera et margines glabris aut tenuissime pubescentibus, sub apice vix emarginato aristatis; arista glumam adæquante, aut brevi, aut interdum nulla. Glumella inferiore glumarum dimidio brevior, aristata. Foliis planis linearibus acutis, pro ut in genere brevibus, utrinque scabris; vaginis adpressis aut vix dilatatis; ligula exserta lanceolata. Culmis geniculatis radicanibus adscendentibus. — Planta pedalis, *Agrostidis verticillatæ* Vill. faciem referens, perennis! — Hab. in provincia algeriensi, Bou-Ismaël inter et Coleah, loco dicto le Caroubier, ubi invenit amicissimus mihi et botanicæ devotissimus D^{ns} Clauson, in Beni-Mered (prope Blidah) scholæ præpositus.

Cinq figures accompagnent la description de ces *Polypogon*. — M. Duval-Jouve termine sa notice par des considérations philologiques sur le genre grammatical du mot *Polypogon*, qui lui paraît devoir rester neutre, ainsi qu'*Andropogon* et *Geropogon*, tandis que *Tragopogon* doit rester masculin. Cette distinction me paraît bien subtile.

V. *Notes sur des plantes nouvelles ou peu connues de la Savoie*, par MM. Songeon et Perrier. — Ces notes ont été déjà analysées dans la *Revue bibliographique* de notre Bulletin (voy. t. VI, p. 822).

VI. *De quelques espèces nouvelles pour la flore française*, par M. Billot.

Cheilanthes maderensis Lowe (*Ch. fragrans* Webb). — Corse, ex herb. Soleirol.

Equisetum littorale Kuehlew. et Rupr. (*E. inundatum* Lasch) trouvé par M. Duval-Jouve aux environs d'Arles (voy. le Bulletin, t. VI, p. 602) et depuis dans une foule de localités des régions rhénanes. — Il serait bon d'éclaircir la question scabreuse de l'hybridité de cette Prêle.

Senecio subalpinus Koch, trouvé par MM. Perrin et Clément sur les

(1) Voyez plus haut, p. 375.

bords du ruisseau de Xoult, près de Cornimont (arrondissement de Remiremont, Vosges).

VII. *Description des Hieracium Pollichiae C. Schultz et H. vernum S. et M.*, par MM. Sauzé et Maillard. — Ces descriptions sont trop étendues pour être reproduites ici.

VIII. *Observations de M. Grenier sur l'Hypericum quadrangulum L.* — Cette note sert de pendant à celle de M. Jordan sur le *Brassica Erucastrum*. L'auteur finit par conclure comme M. Fries, après avoir cherché à démolir les arguments de M. Babington qui prétend que l'*H. tetrapterum* Fries est le vrai *H. quadrangulum* L. Nous avons déjà fait sentir combien les discussions de ce genre nous paraissent avoir peu de valeur. Je sais bien qu'on appelle cela de l'érudition botanique. Fixer une douteuse espèce linnéenne, est-ce donc une chose bien importante? Passez outre, et partez de l'époque où il n'y a plus de doute dans la détermination des espèces; ou bien, ce que je préférerais, remontez aux temps antélinnéens, et faites-nous l'histoire littéraire de la plante *ab ovo*.

IX. *Note sur la durée et la double époque de floraison du Carex cyperoides L.*, par M. Warion. — L'auteur prouve d'une manière évidente que cette espèce, comme ses congénères, est vivace, cespitense, et non annuelle comme beaucoup d'auteurs le croyaient d'après l'inspection des pieds d'une année. « Le *C. cyperoides*, dit M. Warion, exige pour se développer des » conditions spéciales; il ne croît que dans le lit des étangs ou des marais, » l'année même de leur dessèchement. Dans ce cas, les individus nés au » printemps fleurissent à l'automne en août-septembre, et ont tout à fait » l'aspect d'une plante annuelle. Mais si l'étang n'est pas remis en eau ou cultivé » l'année suivante, la plante persiste et, se développant, forme des touffes qui » grossissent chaque année et fleurissent dès le mois de juin. » Dans les jardins, la plante devient vivace comme à l'état spontané. Cette note se termine par l'énumération des localités françaises du *C. cyperoides*. Il a été trouvé seulement dans la partie orientale de la France (Moselle, Meurthe, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Jura, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Marne, Seine-et-Marne). Nous remercions vivement M. Warion de cette intéressante communication.

X. — Enfin nous avons à agiter une question de nomenclature, que la Société botanique, sur la proposition de M. l'abbé Questier, a déjà discutée, mais sans contradicteurs (1).

M. Billot écrit ainsi les noms des plantes publiées dans ses *centuries* :

COTA Gay

altissima L. (sub : *Anthemis*).

Ce mode de notation, M. Billot l'a emprunté à notre *Flore d'Alsace*, car avant 1853 il ne commettait pas ce péché phytonymique. Dans l'introduction

(1) Voyez le Bulletin, t. V, p. 37.

du premier volume de cette Flore, se trouve la défense de ce mode de notation, emprunté lui-même à une tentative, fort incomplète d'ailleurs, dans le *Flora excursoria* de M. Reichenbach.

M. Reichenbach aurait écrit :

Cota altissima (L. sub *Anthemide*).

Dans la Flore d'Alsace, nous avons écrit comme M. Reichenbach père. Mais M. Billot n'est pas ami de l'ablatif; il fait suivre la préposition *sub* de deux points, et il croit qu'ils ont le pouvoir d'enlever à la préposition le droit d'exiger l'ablatif. Nous ne l'avons pas cru, et nous avons mis l'ancien nom de genre au sixième cas. Voilà donc la discorde dans le camp de l'hérésie!

Toutefois, si je ne crois pas à l'effet anti-ablatif des deux points, je crois à la nécessité de restituer une foule d'espèces à leurs véritables auteurs et propriétaires. Exemple : restons à notre *Cota altissima*; on écrit selon l'orthodoxie : *Cota altissima* Gay, et non Linné. Quel mérite a dans ce cas M. Gay? Il a fait le genre *Cota* (bon ou mauvais, n'importe). Eh bien! que les honneurs du genre lui restent intacts et glorieux. Mais quelle prétention peut-il avoir à l'épithète d'*altissima*? Aucune; elle appartient à Linné ou à Tournefort, n'importe encore. C'est de l'espèce que je veux parler et non du genre. Respectons donc l'auteur de l'espèce; et si j'écris :

COTA Gay

altissima L. (sub *Anthemide*),

j'ai contenté, à la fois, la justice et la gloire et le mérite de chacun.

Vous direz : cette notation est un peu longue. Au besoin, abandonnez, dans les catalogues, le nom de l'auteur du nouveau genre et mettez le nom de l'auteur de l'espèce entre parenthèse. Dans les catalogues même le mode de notation orthodoxe a de grands inconvénients : on croit quelquefois avoir affaire à des espèces très nouvelles, tandis que ce sont, sous des noms nouveaux, de fort anciennes connaissances.

M. Fr. Schultz lui-même a adopté notre notation, que depuis vingt ans on avait oubliée, et je défie de trouver, avant 1850, un auteur qui eût osé faire autrement que Koch et tous les autres.

La notation orthodoxe a toutefois l'immense avantage de favoriser des autorités (*autorships*) faciles. Exemple : *Nasturtium pyrenaicum* R. Br. *Sisymbrium pyrenaicum* L. Mais Rob. Brown ne conservera pas longtemps cet honneur. Moi, je dirai : *Roripa pyrenaica* MIHI (X ou Y), et mon nom, prononcé par tous les botanistes, gagnera en éclat et en splendeur, quoique ni *Roripa* ni *pyrenaica* ne m'appartiennent, mais parce que j'ai eu le courage et le mérite de joindre ce vieil adjectif à un vieux nom de genre, et cela suffit à ma gloire.

Ces exemples, je pourrais les multiplier à l'infini, notamment dans les Crucifères, les Ombellifères et les Synanthérées. Par exemple : *Crepis præmorsa* Tausch, *Geracium præmorsum* Rchb. Au moins *Geracium* est un

genre fondé par M. Reichenbach; mais ni *Crepis* ni *præmorsa* n'appartiennent à Tausch.

Il en est de même des noms de genres qui, tous les ans, pourraient être suivis d'une autre autorité. Il suffirait donc d'écrire : *Crepis* L. (*emend.* Tausch) ou bien : (*addit. vel exclus. spp.*). Ainsi Tausch aurait sa petite portion de gloire, qui lui revient de droit. Mais Monnier fait un *Soyeria*, et voilà les *Crepis* terriblement amendés ou amoindris. Puis viendront *Homocline* Monn., *Intybellia* Cass., *Phæcasium* Cass., etc. — un gâchis inextricable ou plutôt ridicule.

Je persiste dans mon hérésie! (1).

M. Eug. Fournier met sous les yeux de la Société un échantillon de *Bellis perennis* dont les capitules sont affectés d'une forme particulière de chloranthie.

Les fleurons tubuleux, dit M. Fournier, sont verdâtres, et leurs styles font saillie au dehors; ces styles sont foliacés, profondément bifides et ont une hauteur double de celle des fleurons. Quand le capitule est à peu près arrivé à la moitié de son épanouissement, il est jaune au centre (où les fleurons ne sont pas ouverts) et présente de dedans en dehors une zone verte due au développement anomal des styles, puis une zone blanche formée par les fleurons ligulés atrophiés et réduits à la moitié de leur longueur ordinaire. C'est un

(1) La Commission du Bulletin ne saurait partager, sur ce point, l'opinion de M. Kirschleger, et croit devoir maintenir pleinement, dans les publications de la Société, ce qu'il appelle la *notation orthodoxe*. Cette manière régulière d'indiquer le nom des auteurs de familles, genres, espèces ou variétés (consacrée par les deux plus importants ouvrages systématiques de ce siècle, le *Prodromus* de De Candolle et le *Genera* d'Endlicher) est à la fois la plus simple, la plus brève et la plus claire. C'est là son grand avantage, son principal mérite. Tout autre système, si équitable qu'il paraisse envers le premier auteur de chaque groupe de formes végétales, aura toujours l'immense inconvénient de jeter, dans le dédale déjà si embrouillé de la synonymie, un nouvel élément de trouble, d'incertitude et de confusion.

C'est d'ailleurs, ce nous semble, une erreur, ou au moins une exagération, que de considérer uniquement comme un hommage rendu au mérite et à la gloire de l'auteur cette sorte de signature que l'usage place à la suite du nom de chaque groupe de formes végétales établi, restreint, étendu, subdivisé ou transposé. Le nom de l'auteur, ainsi placé, n'est pas seulement la reconnaissance d'un droit que cet auteur exerce, mais est aussi la constatation d'une responsabilité qu'il doit nécessairement subir. La perfection de la méthode naturelle est (comme l'a dit Linné lui-même) le but suprême de la botanique descriptive. Or toute innovation taxonomique (création, restriction, extension, subdivision, transposition, de famille, de genre, d'espèce ou de variété) est vraie ou fautive, bonne ou mauvaise. Est-elle bonne, elle perfectionne la méthode en un point quelconque, et il est juste que son auteur en soit honoré. Est-elle mauvaise, elle gâte la méthode en un point quelconque, et son auteur doit en porter la peine. Dans l'un et l'autre cas, le nom d'auteur, régulièrement placé, indique, pour chaque innovation, la part de mérite comme la part de responsabilité qui incombe à chacun : rien de moins, rien de plus.

(Note de la Commission du Bulletin.)

exemple de balancement organique. — Cette monstruosité affectait tous les capitules d'un même pied.

M. J. Gay dit qu'il a observé un exemple analogue sur un *Pyrethrum*.

M. Decaisne ajoute que cette monstruosité se remarque fréquemment chez les Pâquerettes à fleurs doubles.

M. Chatin dit qu'il a trouvé, dans la forêt de Chantilly, un pied de *Boletus cyanescens* qui portait deux chapeaux soudés ensemble par un point très limité. Il ajoute qu'il a rencontré dans la même forêt une variété virescente du *Phleum Bœhmeri*.

M. de Schoenefeld dit qu'il pense que cette anomalie est la même que celle qu'il a trouvée, plusieurs années de suite, dans le bois du Vésinet, et qui lui paraît être une forme vivipare du *Phleum Bœhmeri*.

SÉANCE DU 22 JUIN 1860.

PRÉSIDENCE DE M. DECAISNE.

M. Eug. Fournier, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin, dont la rédaction est adoptée.

A l'occasion du procès-verbal, M. Fournier annonce que le 10 de ce mois, à l'herborisation dirigée par M. Chatin dans la forêt de Chantilly (Oise), on a recueilli, près des étangs de Commelle, le *Cineraria spathulæfolia*, l'*Orchis coriophora* et le *Veronica montana*. Il ajoute que M^{me} Fournier, sa mère, a aussi trouvé l'*Orchis coriophora* dans les fossés des fortifications de Paris, près de la porte d'Auteuil, avec les *Ophrys arachnites* et *apifera*.

Par suite de la présentation faite dans la dernière séance, M. le Président proclame l'admission de :

M. BRIOSO (Miguel), docteur en droit, à San-Miguel (État de San-Salvador, Amérique centrale), présenté par MM. Duchartre et Decaisne. — Correspondant à Paris : M. le docteur Humbert, rue Saint-Martin, 5.

M. le Président annonce en outre trois nouvelles présentations.